Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024

Sont présents : Alexandre BARROUILHET, Christian JOUASSAIN, Annie BOUAT, Jean-Claude GOUDOUBERT, Corinne BLOCH, Stéphanie BOUAT, Georges DELVERT, Laure DESMAREST-CAMINADE, Sylvie DEGRUTERE, Pierre VIÉBAN (arrivé avant les votes).

Est désigné secrétaire de séance : Christian JOUASSAIN

Délibérations :

Ordre du jour :
DM N°5 Boutique artisanale
DM N° 6 Le Cantou
SDIAL convention adressage
Achat four pour le logement de la Poste
Aménagement site Pouzal - Projet global
Coordonnateur communal INSEE
Permanences élections

Questions diverses :
Repas des ainés

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu le matin concernant la boutique CODAÏCÏ et le local à Pouzals ancienne Savonnerie. Etaient présents : M. le Maire, M. Jean-Claude GOUDOUBERT, M. Christian JOUASSAIN, M. Georges DELVERT et Mme Stéphanie BOUAT, secrétaire pour le compte rendu Jocelyne Pivaudran.
Le compte rendu sera joint au PV et a été signé par tous les participants.
M. DELVERT et Mme Stéphanie BOUAT informe M. Le Maire qu'ils ont rebouché le trou prévu pour le bac à graisse.
La commune va attendre qu'ils soient prêts pour louer Pouzals, donc pas de loyer. On se concentre sur la boutique et on attend le nouveau devis d'électricité. La DM prévue sera reportée au prochain Conseil municipal qui sera prévu le jeudi 11 juillet pour faire au plus vite dans l'intérêt de Mme Stéphanie BOUAT. Mme Stéphanie BOUAT doit demander le branchement du compteur électrique.

1. DM N°5 pour le Cantou D202407_02

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux de menuiseries supplémentaires ont été nécessaires. Le montant du devis est de 468,00€ TTC.
Il est nécessaire de valider la DM N°5 :
En dépenses d'investissement au 21758 en HO : - 468,00€
En dépenses d'investissement au 2135 opération 110 : + 468,00€.
Après discussion, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité une dépense supplémentaire de 468,00€ pour l'opération 110.

2. Achat four dans le logement de l'ancienne poste

M. Christian JOUASSAIN a fait faire des devis pour changer le four dans le logement de l'ancienne poste. Le coût serait soit de 479€ ou 499€.
Après discussion M. Christian JOUASSAIN demandera un devis de réparation et le prix d'un four non encastrable. DM reportée.

3. Convention pour l'adressage avec le SDAIL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à la décision de faire appel au SDAIL Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot pour les assister dans l'adressage de la commune, il est nécessaire de valider leur convention d'intervention.

Pour un coût de 1 032€ l'assistance comprendra :

1. Réalisation d'un état des lieux
   a. Livrable un plan A0
2. Validation du nommage des voies
   a. Livrable Atlas des voies, modèle de délibération
3. Numérotation des voies
   a. Livrable fichiers des voies normés pour la DGFIP et l'IGN
4. Envoi des données aux partenaires
   a. Livrable récépissés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette convention
- Opération 116 inscrite au budget 2024.

4 .Aménagement site Pouzal – Projet global

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain a été acheté aux consorts LEYMAT au départ pour élaborer un retournement poids lourd, stocker du matériel et mieux organiser les travaux publics. M. le Maire souhaiterait qu'une commission travaille pour définir un schéma directeur de son utilisation. Aujourd'hui, suite à la validation d'un premier projet travaillé avec le CAUE et validé par le conseil municipal, il y a un jardin partagé, une plantation d'anciens arbres fruitiers. Comment peut-on améliorer ce lieu ?
Pierre VIÉBAN aurait envie de créer un conservatoire de la rose.
Membres de la commission : Jean-Marc DELBEAU, Christian JOUASSAIN, pour le Comité des fêtes Stéphanie BOUAT, pour l'AASF à demander.
Corinne BLOCH remercie M. le Maire pour la barrière en acacia le long du verger.

Dans la continuité, Sylvie DEGRUTERE souhaite éclaircir la situation suite à la réalisation d'un local de stockage de matériel sous le hangar de Pouzal par certains membres du comité des fêtes. Elle s'étonne que le projet n'ait pas fait l'objet d'une consultation auprès du conseil municipal.
M. le Maire rappelle que la municipalité est propriétaire du site de Pouzal et qu'elle en a la responsabilité. Il propose que le conseil municipal accepte le projet du comité des fêtes dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un local communal et à condition que la municipalité conserve un double des clés. Il rappelle que c'est une situation nouvelle, que jusqu'à présent les associations s'organisaient ensemble pour le stockage de leurs matériels. Par soucis d'égalité, il précise également que dorénavant, il faudra aussi pouvoir fournir un local aux autres associations qui le souhaitent. Chaque association a aussi des devoirs.

5.Désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2004 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 29 décembre 2018
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur, de même pour chaque séance de formation.
Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Il convient de trouver un agent recenseur pour mi-janvier à mi-février.

Questions diverses :

- Permanences élections
- Repas des ainés réunion le samedi 27 juillet matin
- Commission pour Zone Accélération Energie Renouvelable : Georges DELVERT, Jean-Claude GOUDOUBERT réunion le 19 juillet à 21h00
- Distribution des projets de budget 2024 du budget principal, assainissement et du lotissement Barri du Fraysse
- Carte postale reçue d'Ariane BARROUILHET suite sortie scolaire
- M. DELVERT signale que le chemin aux Vidissières a été fermé par le Conseil Départemental, est-il possible d'avoir un « vrai » parking
- Aux Caminols un arbre tombé barre le passage
- M. JOUASSAIN pourrait on avoir la liste des maisons à vendre

Séance clôturée à 22h20.

Le Maire

Alexandre BARROUILHET

Le secrétaire de séance

Christian JOUASSAIN